



Bruxelles, le 8 juillet 2016
(OR. fr)

10792/16

Dossier interinstitutionnel:
2013/0297 (COD)

CODEC 994
STATIS 48
TRANS 275

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 91/2003 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, en ce qui concerne la collecte de données sur les marchandises, les voyageurs et les accidents (première lecture) - Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 30 août 2013, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet ¹, fondée sur l'article 338, paragraphe 1 du TFUE.
2. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 11 mars 2014 ².
3. Lors de sa 3479^{ème} session du 27 juin 2016, le Conseil "Agriculture et pêche" est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant le règlement susmentionné³.

¹ doc. 13423/13.

² doc. 7421/14.

³ En conformité avec la lettre du 15 juin 2016, adressée par le président de la commission des transports et du tourisme du Parlement européen au président du Coreper, le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements.

4. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 10000/16 et l'exposé des motifs figurant dans le document 10000/16 ADD 1.
-